

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :38
Pouvoirs :5
Quorum :25
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 27/02/2026
Date d'affichage: 13 MARS 2026

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Yamina RIOU, Christelle BURON, Michel BOURCIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Joël ESNAULT, Dominique FOUIN, Mireille POILANE

Pouvoirs :

Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Christelle BURON donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Claude HAMARD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-5 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou;

VU les comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2025 aux budgets primitifs de l'exercice 2026 ;

EXERCICE 2025		Budget principal	Budget annexe Immobilier d'entreprises	Budget annexe Zones d'activités économiques	Budget annexe Assainissement	Budget annexe Générateurs photovoltaïques (libre au 31 décembre 2025 et intégration des résultats au budget principal)
INVESTISSEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2025	6 159 435,35 €	184 348,69 €	1 433 082,36 €	2 042 813,95 €	66 419,55 €
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2025	6 462 310,68 €	182 957,64 €	1 565 488,58 €	2 356 877,30 €	44 730,00 €
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	302 875,33 €	-1 391,05 €	132 406,22 €	314 063,35 €	-21 689,55 €
	EXCÉDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2024	2 602 353,31 €	0,00 €	204 610,84 €	154 613,92 €	19 170,00 €
	DÉFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2024	0,00 €	47 399,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Intégration du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Générateurs photovoltaïques	-2 519,55 €				
	Résultat de l'exercice 2025 à reporter sur 2026 (D001 ou R001)	2 902 709,09 €	-48 790,76 €	337 017,06 €	468 677,27 €	-2 519,55 €
	RESTES A REALISER DEPENSES 2025 A REPORTER EN 2026	3 044 800,57 €	10 505,61 €	0,00 €	1 308 520,57 €	0,00 €
	RESTES A REALISER RECETTES 2025 A REPORTER EN 2026	2 964 247,59 €	0,00 €	0,00 €	987 871,94 €	0,00 €
	RÉSULTAT NET DE LA SECTION DE L'EXERCICE 2025	2 022 156,11 €	-59 296,37 €	337 017,06 €	148 028,64 €	-2 519,55 €
	Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €	59 296,37 €	0,00 €	0,00 €	2 519,55 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2025	23 890 676,12 €	148 135,06 €	1 584 894,94 €	2 396 164,25 €	481,40 €
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2025	26 036 239,48 €	248 872,03 €	1 772 138,38 €	2 832 961,05 €	0,09 €
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	2 145 563,36 €	100 736,97 €	187 243,44 €	436 796,80 €	-481,31 €
	EXCÉDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2024	5 500 000,00 €	94 609,16 €	455 864,91 €	1 385 799,36 €	0,00 €
	DÉFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Intégration du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Générateurs photovoltaïques	-481,31 €				
	RÉSULTAT NET DE LA SECTION DE L'EXERCICE 2025	7 645 082,05 €	195 346,13 €	643 108,35 €	1 822 596,16 €	-481,31 €
	RÉSULTAT A AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (compte 1068)	2 145 082,05 €	59 296,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RÉSULTAT A AFFECTER A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 500 000,00 €	136 049,76 €	643 108,35 €	1 822 596,16 €	-481,31 €
	Résultat de l'exercice 2025 à reporter sur 2026 (D002 ou R002)					

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'affecter les résultats de l'exercice 2025 conformément au tableau présenté ci-avant et de les intégrer dans les budgets primitifs de l'exercice 2026 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 5 mars 2026
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Marie-Claude Hamard

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2026-03-05-09-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.